



**MINISTÈRE
DE LA FONCTION PUBLIQUE,
DE LA SIMPLIFICATION
ET DE LA TRANSFORMATION
DE L'ACTION PUBLIQUE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction générale de
l'administration et de la
fonction publique**

Rapport annuel sur l'état de la fonction publique

Édition 2024

Sous-direction des études, des statistiques
et des systèmes d'information
Conseil commun de la Fonction publique
Formation Spécialisée FS2 « statistique »

15 novembre 2024

NOUVEAUTÉS DU RA 2024

- Une publication de la Statistique publique.
- Des évolutions ponctuelles sur les Vues suite à nos échanges : une ventilation plus fine sur le diplôme des agents publics, plus de données sur les départs à la retraite des contractuels, un chiffrage du télétravail « subi », des nouveaux graphiques sur les rémunérations.
- Un unique Dossier mais un Point Stat sur les « contractuels » sortira d'ici la fin d'année. Le télétravail donnera aussi lieu à une publication spécifique au T1 2025.
- Le passage à la DSN dans Siasp 2022. Un travail d'expertise conséquent et une diffusion modifiée.



SIASP : UN CHANGEMENT DÉCLARATIF, CONCEPTUEL ET APPLICATIF

En 2022, la quasi-totalité des employeurs publics a adopté les déclarations sociales nominatives (DSN) et l'Insee a rapproché les concepts et les traitements statistiques des secteurs public et privé.

- Les données du millésime 2021 ont été recalculées afin de présenter des évolutions annuelles les plus cohérentes et homogènes entre les millésimes 2021 et 2022
- dans les données complémentaires, on met à disposition les données 2021 dites « classiques » et les données 2021 dites « modernes » ce qui permet de rétropoler l'ensemble de la série longue ou de visualiser la rupture.
- Un impact limité au niveau agrégé en 2021 (-6 800 emploi au 31/12 et +6 euros sur le salaire mensuel net moyen)

EMPLOI

Effectifs, caractéristiques des agents

❑ **En 2022, l'emploi public progresse de 0,5 %**

- **5,70 millions d'agents** dans la fonction publique au 31 décembre 2022 (+ 27 300 agents) :
 - ✓ 2,54 millions dans la FPE
 - ✓ 1,94 million dans la FPT
 - ✓ 1,21 million dans la FPH

France, hors Mayotte, hors bénéficiaires de contrats aidés.

- **auxquels s'ajoutent 29 800 bénéficiaires de contrats aidés** (- 10 700)
- Y compris contrats aidés, l'emploi dans la fonction publique progresse de 0,3 %

□ En 2022, l'emploi public progresse de 0,5 %

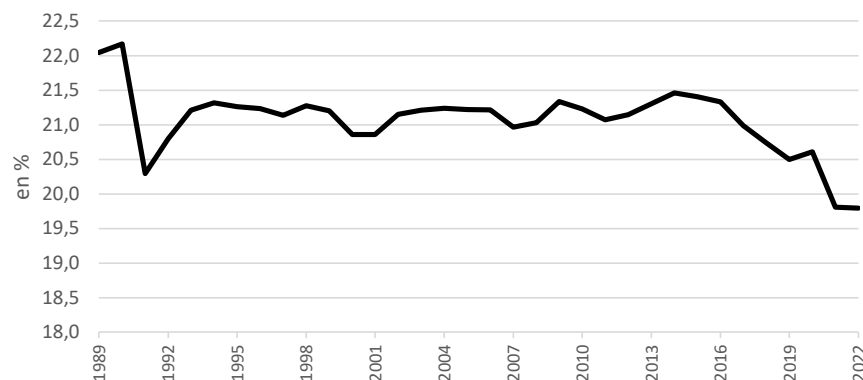
- **5,70 millions d'agents** dans la fonction publique au 31 décembre 2022 (+ 27 300 agents) :

- ✓ 2,54 millions dans la FPE
- ✓ 1,94 million dans la FPT
- ✓ 1,21 million dans la FPH

France, hors Mayotte, hors bénéficiaires de contrats aidés.

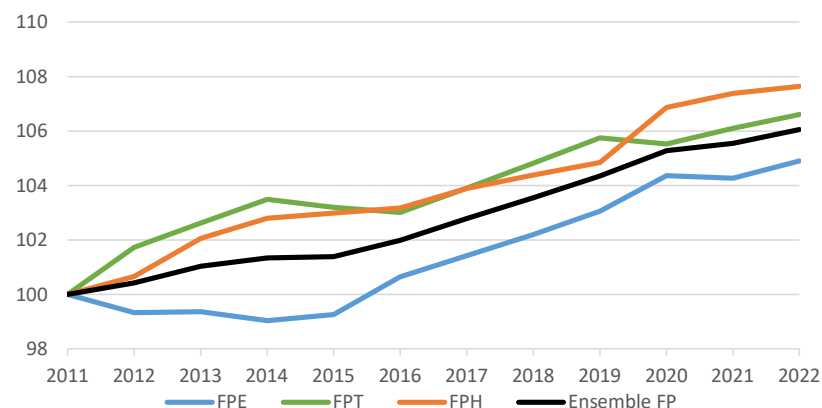
- **auxquels s'ajoutent 29 800 bénéficiaires de contrats aidés** (- 10 700)
- Y compris contrats aidés, l'emploi dans la fonction publique progresse de 0,3 %

□ Part de l'emploi public dans l'emploi total



Source : Insee, Estimations d'emploi. Champ : France (hors Mayotte), personnes de 15 ans et plus, y c. bénéficiaires de contrats aidés.

□ Évolution des effectifs des 3 versants



Source : Siasp, Insee. Traitement DGAFP - SDessi. Champ : France (hors Mayotte), emplois principaux, hors bénéficiaires de contrats aidés.

❑ En 2022, l'emploi public progresse de 0,5 %

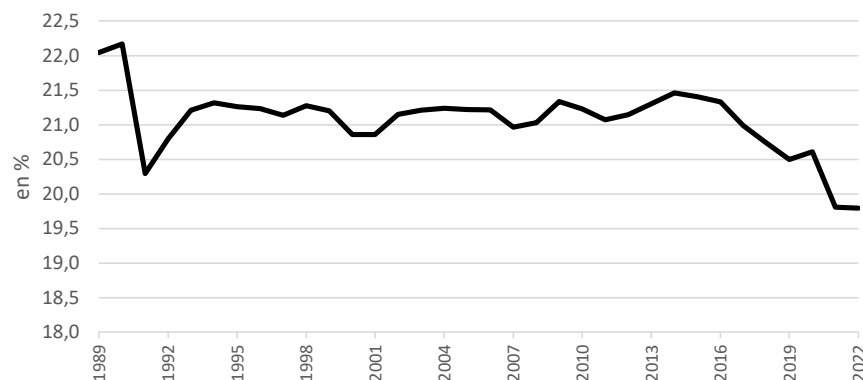
- **5,70 millions d'agents** dans la fonction publique au 31 décembre 2022 (+ 27 300 agents) :

- ✓ 2,54 millions dans la FPE
- ✓ 1,94 million dans la FPT
- ✓ 1,21 million dans la FPH

France, hors Mayotte, hors bénéficiaires de contrats aidés.

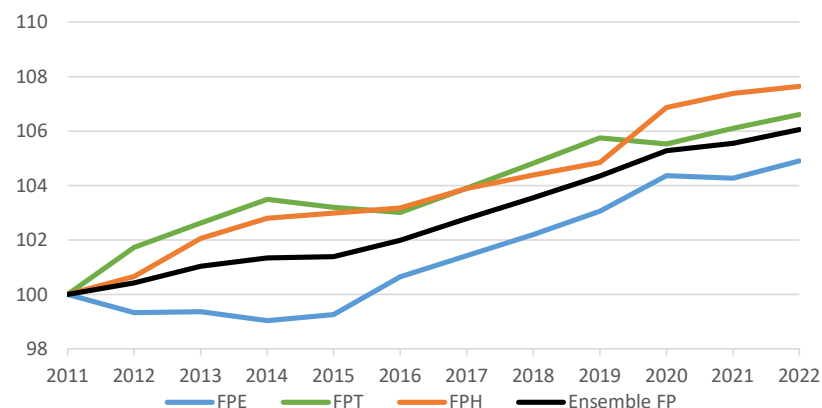
- **auxquels s'ajoutent 29 800 bénéficiaires de contrats aidés** (- 10 700)
- Y compris contrats aidés, l'emploi dans la fonction publique progresse de 0,3 %

❑ Part de l'emploi public dans l'emploi total



Source : Insee, Estimations d'emploi. Champ : France (hors Mayotte), personnes de 15 ans et plus, y c. bénéficiaires de contrats aidés.

❑ Évolution des effectifs des 3 versants



Source : Siasp, Insee. Traitement DGAFP - SDessi. Champ : France (hors Mayotte), emplois principaux, hors bénéficiaires de contrats aidés.

☐ Effectifs physiques dans la FPE

	Au 31 décembre 2022	Évolution par rapport à 2021	
	Effectifs (en milliers)	Effectifs (en milliers)	Effectifs (en %)
Ensemble FPE	2 542,2	15,3	0,6
Ensemble des ministères	1 973,5	6,0	0,3
Ensemble des EPA	568,6	9,3	1,7
dont			
Éducation nationale, Jeunesse, Sports, Enseignement supérieur, Recherche et Innovation	1 465,2	14,8	1,0
Justice	95,7	0,4	0,4
Culture	24,4	- 0,5	- 2,2
Transition écologique et Cohésion des territoires	67,2	0,6	1,0
Armées	290,1	- 0,8	- 0,3
Ministères économiques et financiers	142,8	- 2,4	- 1,7
Intérieur et Outre-mer	302,4	2,3	0,8
Ministères sociaux	94,2	- 0,3	- 0,3
Agriculture et alimentation	45,0	0,2	0,5
Europe et Affaires étrangères	3,9	0,1	2,8
Services du Premier ministre	11,3	0,9	8,9

Source : Siasp, Insee. Traitement DGAFP - SDessi. Champ : France (hors Mayotte), emplois principaux, hors bénéficiaires de contrats aidés.

☐ Effectifs physiques dans la FPT

	Au 31 décembre 2022	Évolution par rapport à 2021	
	Effectifs (en milliers)	Effectifs (en milliers)	Effectifs (en %)
Organismes communaux	1 107,2	- 2,3	- 0,2
Communes	1 002,3	0,8	0,1
Établissements communaux (CCAS, CDE, etc.)	105,1	- 3,2	- 2,9
Organismes intercommunaux	375,9	9,3	2,5
EPCI à fiscalité propre	288,2	7,4	2,6
Autres structures intercommunales	87,7	1,9	2,2
Organismes départementaux	350,3	2,0	0,6
Départements	279,7	0,9	0,3
Autres établissement départementaux	70,6	1,1	1,6
Régions	96,9	- 0,2	- 0,2
Autres EPA locaux	10,5	0,4	3,7
Total FPT	1940,9	9,2	0,5

Source : Siasp, Insee. Traitement DGA FP - SDessi. Champ : France (hors Mayotte), emplois principaux, hors bénéficiaires de contrats aidés.

☐ Effectifs physiques dans la FPH

	Au 31 décembre 2022	Évolution par rapport à 2021	
	Effectifs (en milliers)	Effectifs (en milliers)	Effectifs (en %)
Total hôpitaux [y compris Ehpad hospitaliers]	1 082,7	3,3	0,3
Dont Médecins	136,2	3,2	2,4
Ehpad non hospitaliers	90,4	4,6	5,4
Autres établissements médico-sociaux	40,8	- 5,1	- 11,1
Total FPH	1 213,9	2,8	0,2

Source : Siasp, Insee. Traitement DGAFP - SDessi. Champ : France (hors Mayotte), emplois principaux, hors bénéficiaires de contrats aidés.

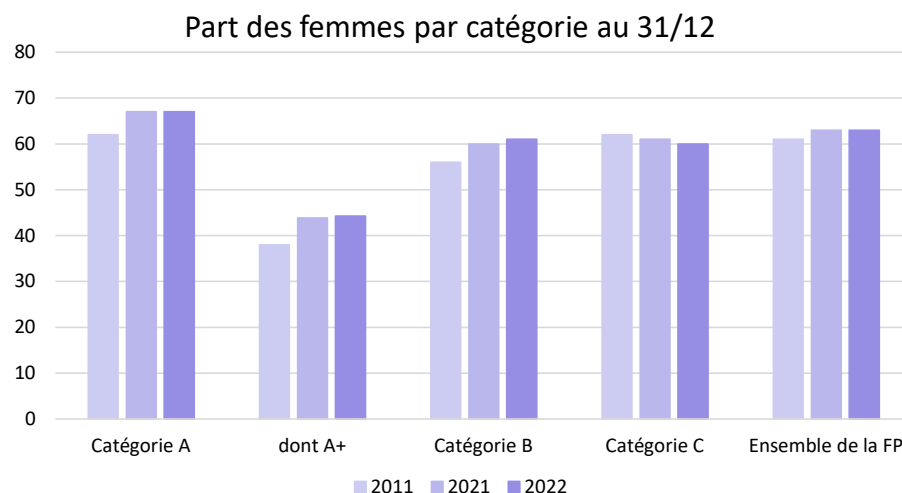
❑ **Taux d'administration** : nombre d'agents civils de la fonction publique (converti en ETP) pour 1 000 habitants.

	Fonction publique de l' État, agents civils	Fonction publique territoriale	Fonction publique hospitalière	Ensemble de la fonction publique
Province	28	26	18	72
Île-de-France	41	27	14	81
dont Paris	87	34	27	148
France métropolitaine	31	26	17	74
DOM (hors Mayotte)	38	36	17	91
France (hors Mayotte)	31	27	17	74

Source : Siasp, Insee. Traitement DGAFF - SDessi. Champ : France (hors Mayotte), emplois principaux, civils, hors bénéficiaires de contrats aidés.

❑ La féminisation de l'emploi public se poursuit

- Fin 2022, en France (hors Mayotte), 63 % des agents travaillant dans la FP sont des femmes
- Progression de deux points entre 2011 et 2022
- Parmi les agents de catégorie A, la part des femmes a augmenté de 5 points
 - ✓ Progression de six points parmi les agents de catégorie A+
 - ✓ **Mais** en 2022 les femmes ne représentent que 44 % des agents A+ alors qu'elles représentent 67 % des agents de catégorie A
- Relativement moins nombreuses parmi les agents de catégorie B (61%) et C (60%)

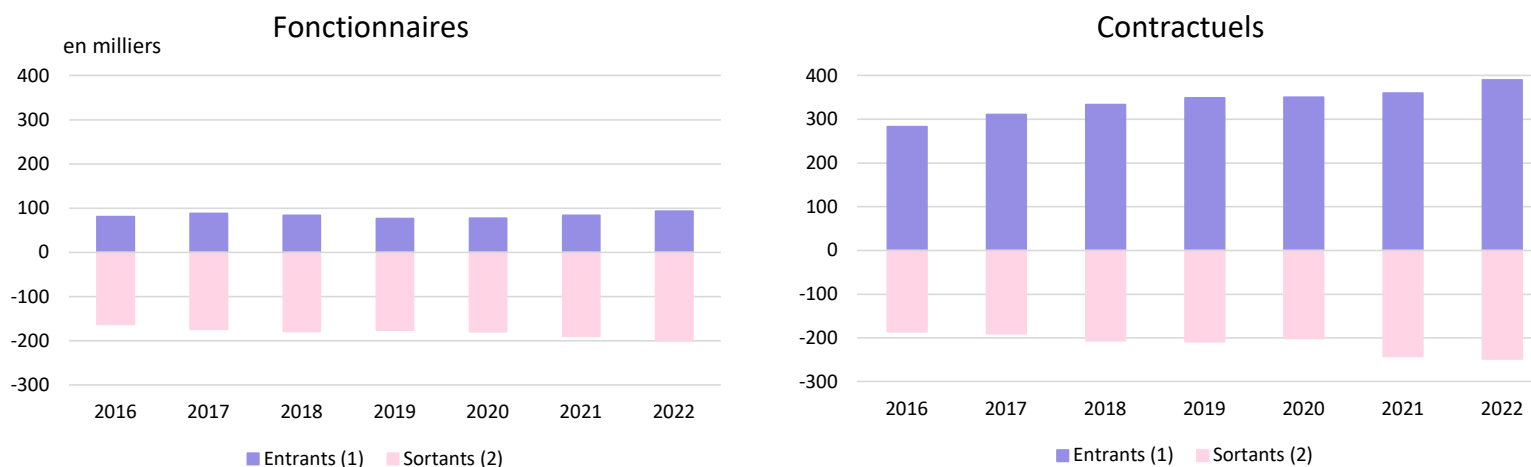


Source : Siasp, Insee. Traitement DGAFF - SDessi. Champ : France (hors Mayotte), emplois principaux, hors bénéficiaires de contrats aidés.

❑ En 2022, entrées et sorties de la FP sont à des niveaux hauts

- hors bénéficiaires de contrats aidés et hors militaires, 535 600 agents sont entrés dans la FP et 497 100 en sont sortis
- les mouvements d'entrées et sorties concernent surtout les contractuels
- + d'entrées de contractuels que de fonctionnaires

❑ Nombre de fonctionnaires et de contractuels entrant et sortant 2016-2022



Source : Siasp, Insee. Traitement DGA FP - SDessi. Champ : France (hors Mayotte), emplois principaux, agents civils, hors bénéficiaires de contrats aidés. (1) Entrant : agent présent au 31/12/2022 mais pas au 31/12/2021. (2) Sortant : agent présent au 31/12/2021 mais pas au 31/12/2022.

DÉMOGRAPHIE ET DÉPARTS À LA RETRAITE

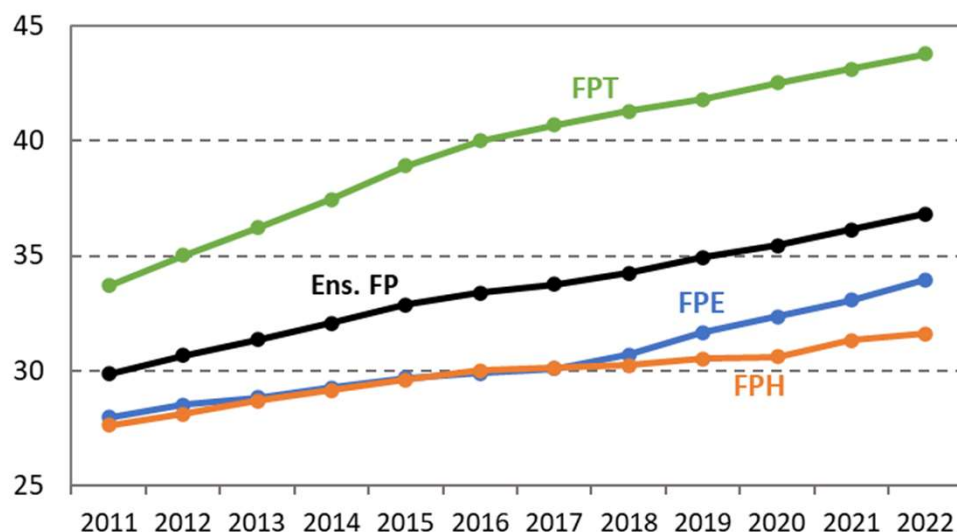
Les agents de 50 ans ou plus et les nouveaux pensionnés

❑ **En 2022** : 2,1 millions d'agents de 50 ans ou plus dans la FP, soit 37 % des agents.

❑ **Une part en constante progression depuis 2011** : + 7 points depuis 2011.

Évolution de la part des 50 ans ou plus par versant

en %



Source : Siasp, Insee. Traitement DGAFP-SDessi.

Champ : Emplois principaux au 31 décembre, tous statuts, France (hors Mayotte).
Hors bénéficiaires de contrats aidés.

Les 50 ans ou plus dans la FP en 2022

	Effectif (en milliers)	Part au sein du versant (en %)
FPE	863	34
FPT	850	44
FPH	384	32
Ens. FP	2 097	37

Source : Siasp, Insee. Traitement DGAFP-SDessi.

Champ : Emplois principaux au 31 décembre, tous statuts, France (hors Mayotte). Hors bénéficiaires de contrats aidés.

- ❑ Des **fonctionnaires** surreprésentés : 78 % contre 66 % dans l'ensemble.
- ❑ Et des **contractuels** sous-représentés : 14 % contre 22 % dans l'ensemble.



Part des femmes : 63 % comme dans l'ensemble.

Répartition des agents de 50 ans ou plus par statut, en 2022

	Effectif (en milliers)	Répartition (en %)	Part des femmes (en %)
Fonctionnaires	1 626	78	64
Contractuels	301	14	69
Militaires	34	2	9
Autres catégories et statuts	137	7	63
Total	2 097	100	63

Source : Siasp, Insee. Traitement DGAFP-SDessi.

Champ : Emplois principaux au 31 décembre, tous statuts, France (hors Mayotte).

Hors bénéficiaires de contrats aidés.

Fonctionnaires : part des 50 ans ou +, en 2022

en %

Ens. FP	43
FPE	41
FPT	50
FPH	37
A	37
B	44
C	50

Source : Siasp, Insee. Traitement DGAFP-SDessi.

Champ : Emplois principaux au 31 décembre, tous statuts, France (hors Mayotte).

☐ Sur 2011-2022 :

- +2,3 % en 2022 et +2,4 % par an sur 2011-2021
- + 14 points dans la **FPT**

Zoom sexagénaires

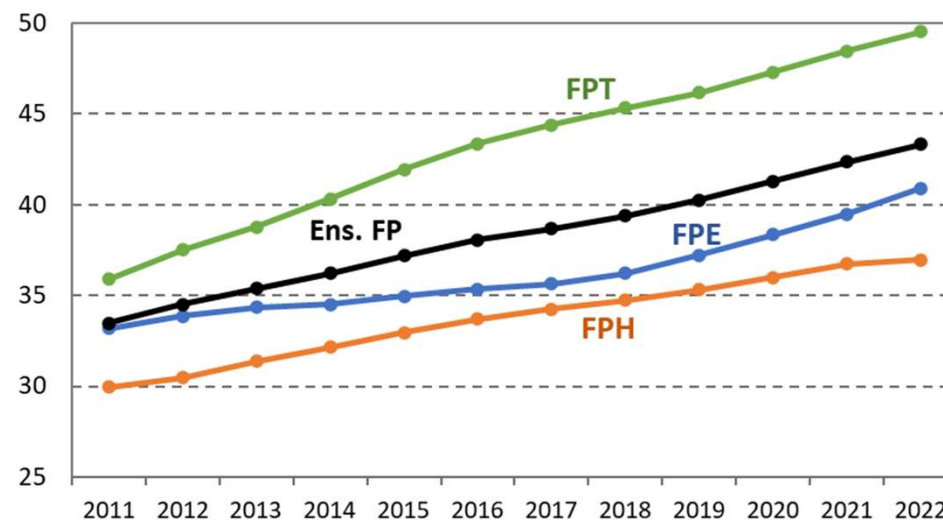
- 9 % des fonctionnaires en 2022
- contre 4 % en 2011

☐ Un fonctionnaire sur deux a 50 ans ou plus :

- dans la **FPT**
- et au sein de la **catégorie C**

Part des 50 ou plus au sein des fonctionnaires

en %



Source : Siasp, Insee. Traitement DGAFP-SDessi.

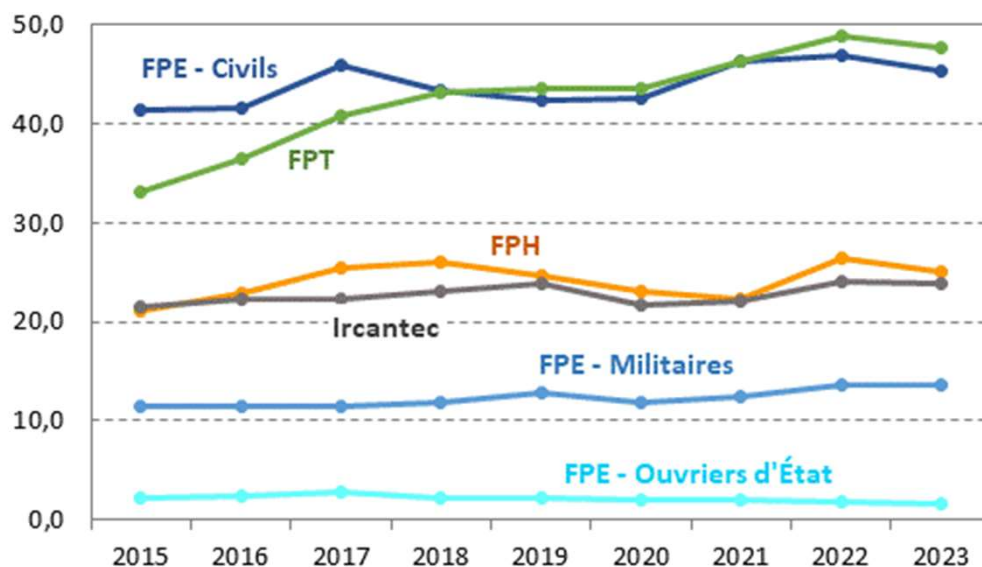
Champ : Emplois principaux au 31 décembre, tous statuts, France (hors Mayotte).

❑ Baisse des nouvelles pensions de droit direct en 2023

- 157 000 nouvelles pensions (- 4 300 par rapport à 2022)
- -2,6 % en 2023 (après +6,8 %)

Nouvelles pensions de droit direct dans la FP depuis 2015

en milliers



Sources : DGFIP-SRE, CNRACL, FSPOEIE et Ircantec. Traitement DGAFP-SDessi.

Champ : Hors La Poste et Orange pour les pensions versées par le SRE. Pensions attribuées aux agents encore en poste dans la fonction publique moins d'un an avant la liquidation de leur retraite pour les pensions versées par l'Ircantec.

Nouvelles pensions de droit direct, en 2023

	Statut	Nombre de nouvelles pensions (en milliers)	Évol. 2023/2022 (en %)
FPE	Fonctionnaires civils	45,3	-3,3
	Militaires	13,6	0,5
	Ouvriers d'État	1,7	-5,1
FPT	Fonctionnaires	47,7	-2,3
FPH	Fonctionnaires	25,1	-5,0
Ircantec	Contractuels et autres	23,9	-0,9

Sources : DGFIP-SRE, CNRACL, FSPOEIE et Ircantec. Traitement DGAFP-SDessi.

Champ : Hors La Poste et Orange pour les pensions versées par le SRE. Pensions attribuées aux agents encore en poste dans la fonction publique moins d'un an avant la liquidation de leur retraite pour les pensions versées par l'Ircantec.

- ❑ **Ancienneté sédentaire** (= pension « classique ») : une retraite sur deux
- ❑ **Catégorie active** : principal motif de départ dans la **FPH**
- ❑ **Carrière longue** : surreprésentation dans la **FPT**
- ❑ **Motifs familiaux** : motifs de départ presque exclusivement féminins



Nouvelles pensions de droit direct par motif et versant, en 2023

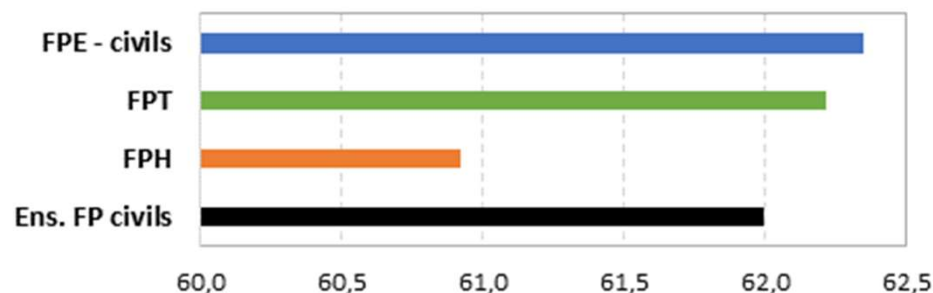
en %

	FPE	FPT	FPH	FP	Part des femmes
Vieillesse	95	89	92	92	63
<i>ancienneté sédentaire</i>	61	48	29	49	67
<i>ancienneté actif</i>	23	5	42	20	61
<i>ancienneté carrière longue</i>	6	30	12	17	40
<i>motifs familiaux</i>	4	7	9	6	95
Invalidité	5	11	8	8	68

Sources : DGFIP-SRE et CNRACL. Traitement DGAFP-SDessi.

Champ : Pensions de droit direct versées par le SRE ou la CNRACL. Hors La Poste et Orange. Hors pensions militaires.

Âge moyen des nouveaux pensionnés en 2023



Sources : DGFIP-SRE et CNRACL. Traitement DGAFP-SDessi.

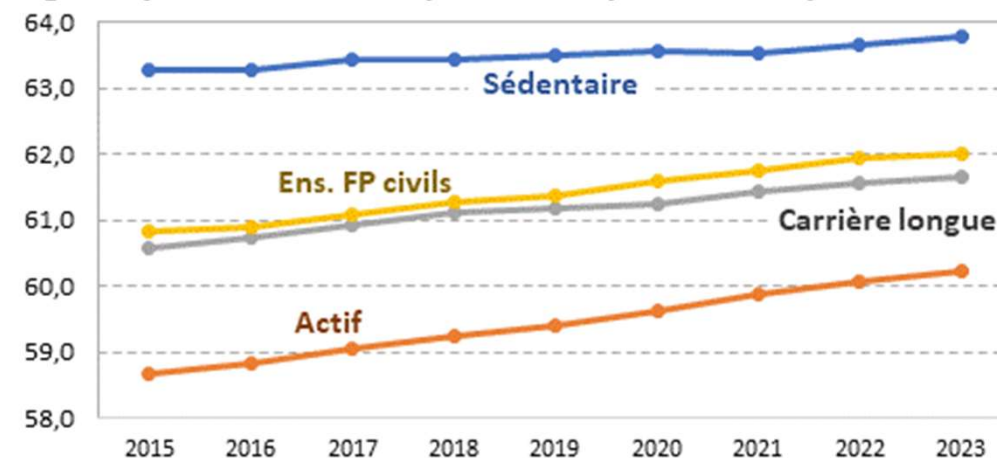
Champ : Pensions de droit direct versées par le SRE ou la CNRACL. Hors La Poste et Orange.

Hors pensions militaires.

□ Un âge par versant qui illustre la composition des motifs de départs

- 60,9 ans dans la **FPH** (catégorie active)
- Et 62,4 ans dans la **FPE** (pensions classiques majoritaires)

Âge moyen des nouveaux pensionnés par motif, depuis 2015



Sources : DGFIP-SRE et CNRACL. Traitement DGAFP-SDessi.

Champ : Pensions de droit direct versées par le SRE ou la CNRACL. Hors La Poste et Orange.

Hors pensions militaires.

□ Un âge de départ plus tardif : +1 an et 2 mois entre 2015 et 2023 pour les **fonctionnaires civils**

- + 6 mois pour les **sédentaires**
- et 1 an et 7 mois pour les **actifs**

Zoom contractuels

- 20 400 nouveaux pensionnés en 2023
- Âge moyen de liquidation : 63,5 ans
- Part des femmes : 70 %

- ❑ **Surcotes et décotes** : surreprésentation dans la **FPE**
- ❑ **Minimum garanti** : un quart des pensions de la **FPT**
- ❑ **Pension « normale »** : une sur deux dans la **FPH**
- ❑ **Au global** : 7 pensions sur 10 « normales » ou surcotées

Répartition des nouvelles pensions de droit direct par type et versant, en 2023

en %

Type pension	FPE	FPT	FPH	FP
Surcotée	38	27	17	29
Normale	37	36	51	40
Décotée	20	10	10	14
Minimum garanti	5	27	22	17

Sources : DGFIP-SRE et CNRACL. Traitement DGAFP-SDessi.

Champ : Pensions de droit direct versées par le SRE ou la CNRACL. Hors La Poste et Orange. Hors pensions militaires.

RÉMUNÉRATIONS

Évolutions 2021-2022, Niveaux 2011-2022, Mesures 2022, RMPP,
Premiers résultats 2023

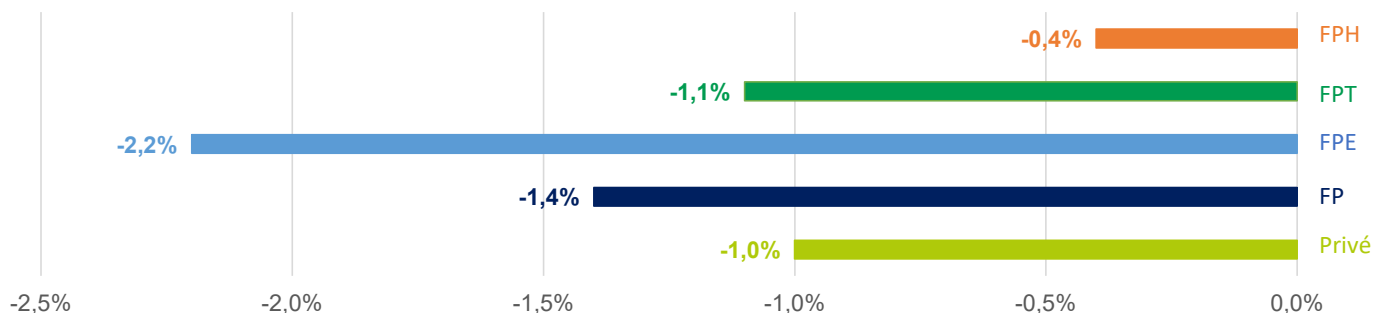
L'année 2022 : une année marquée par une forte inflation

❑ Évolution du salaire net en euros courants en 2022 :

❑ +3,7% dans la fonction publique (après +2,2% en 2021); en particulier +4,7% dans la FPH.

❑ **Forte inflation** : à la suite de la crise sanitaire de 2020 et en lien avec le contexte géopolitique mondial, l'inflation a été particulièrement élevée en 2022 (+ 5,2 %, après + 1,6 % en 2021).

❑ Évolutions négatives en euros constants du salaire net moyen pour les trois versants.



Source : Base tous salariés, Insee. Traitements Drees, DGCL-DESL, DGAFF-SDessi

Champ : France (hors Mayotte), y compris bénéficiaires de contrats aidés, en équivalent temps plein mensualisé. Hors militaires, hors assistants maternels et familiaux, hors apprentis, hors internes et externes des hôpitaux publics.

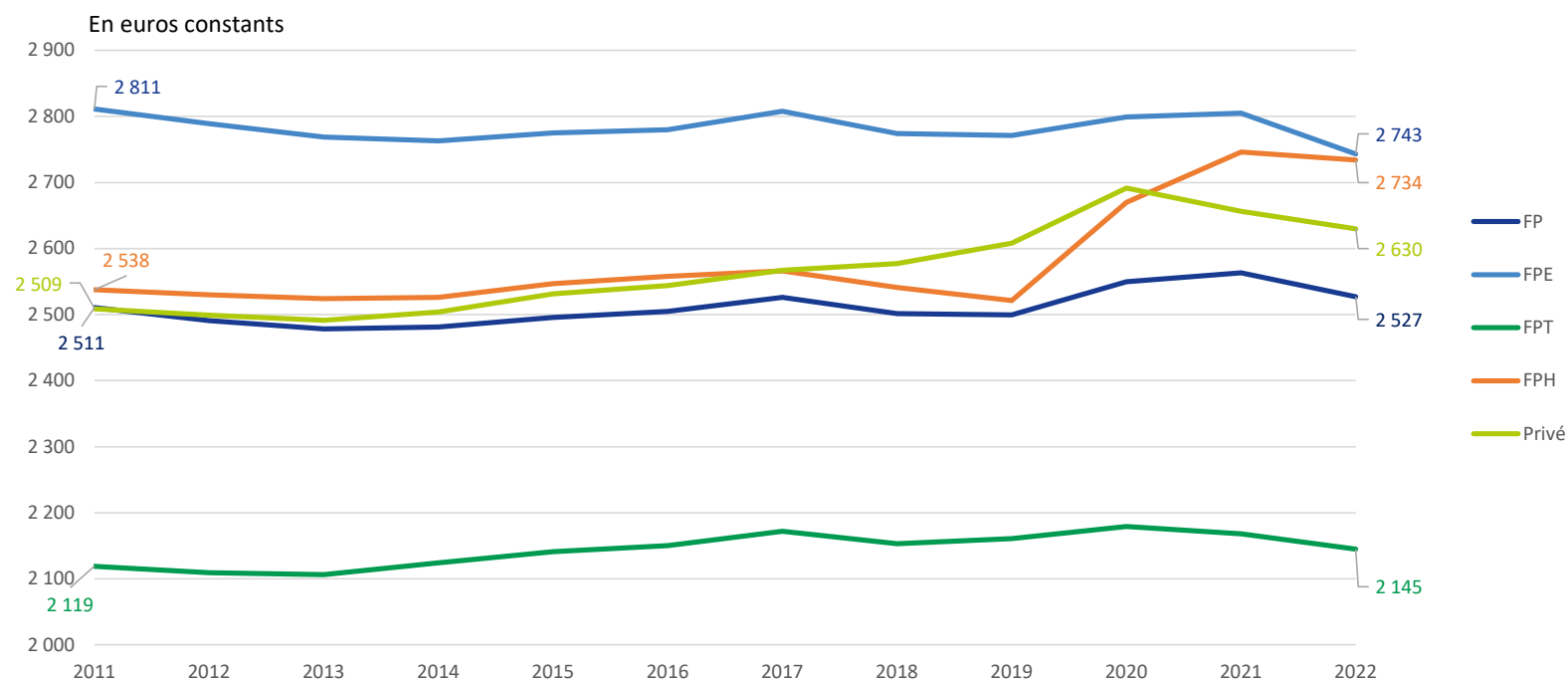
Champ pour le privé : France (hors Mayotte), en équivalent temps plein mensualisé, salariés du privé et des entreprises publiques, y compris bénéficiaires de contrats aidés et de contrats de professionnalisation ; hors apprentis, stagiaires, salariés agricoles et salariés des particuliers employeurs.

Salaire net mensuel moyen en équivalent temps plein en 2022 :

❑ 2 527 euros dans la FP

❑ 2 743 euros dans la FPE, 2 734 euros dans la FPH, 2 145 euros dans la FPT

Salaire net mensuel moyen en EQTP dans la fonction publique selon le versant depuis 2011



Source : Base tous salariés, Insee. Traitements Drees, DGCL-DESL, DGAFP-SDessi

Champ : France (hors Mayotte), y compris bénéficiaires de contrats aidés, en équivalent temps plein mensualisé. Hors militaires, hors assistants maternels et familiaux, hors apprentis, hors internes et externes des hôpitaux publics.

Champ pour le privé : France (hors Mayotte), en équivalent temps plein mensualisé, salariés du privé et des entreprises publiques, y compris bénéficiaires de contrats aidés et de contrats de professionnalisation ; hors apprentis, stagiaires, salariés agricoles et salariés des particuliers employeurs.

Mesures prises pour soutenir les rémunérations:

☐ FP – Hausse de la valeur du point de la fonction publique et minimum de traitement:

- ☐ La valeur mensuelle du point d'indice, qui sert au calcul du traitement indiciaire brut, est passée de 4,68603 euros (valeur depuis le 1^{er} février 2017) à 4,85003 euros au 1^{er} juillet 2022 (+3,5%).
- ☐ Hausse de l'indice minimum de traitement en lien avec les revalorisations du Smic : passage de 340 à 352.
- ☐ Rééchelonnements des grilles indiciaires C-Type au T1-2022 et bonification d'ancienneté d'une année.

☐ FP – Poursuite du Ségur de la santé – Extension :

- ☐ CTI : complément de traitement indiciaire = 49 points d'indice majoré ($\approx$ 183 € net) par mois.
- ☐ Le CTI est versé aux fonctionnaires d'État, territoriaux et hospitaliers qui exercent dans le secteur de la santé ou le secteur social ou médico-social ou le secteur socio-éducatif.
- ☐ Nouvelles grilles indiciaires de rémunération en octobre 2021 pour les personnels soignants, mais aussi de requalifications d'emplois de catégorie C en catégorie B pour le corps des aides-soignants et des auxiliaires de puériculture.

☐ FPE - Grenelle de l'éducation:

- ☐ Mesures initiées en 2021 et renforcées en 2022 (prime d'attractivité, indemnité de sujétion spéciale pour la fonction de direction d'école...)
- ☐ Mesures pour les conseillers pédagogiques, Psy-EN

☐ FPE – RIFSEEP/RIPEC:

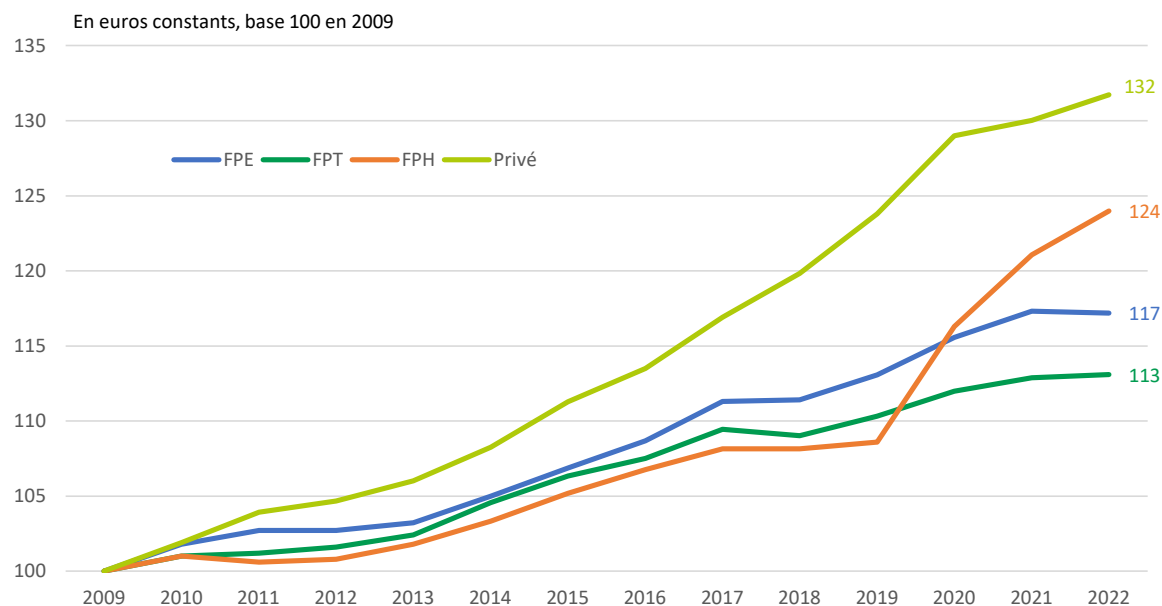
- ☐ Le Rifseep remplace la majorité des anciennes primes, ministérielles ou interministérielles et les concentre en deux éléments :
 - une indemnité tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (IFSE).
 - un complément indemnitaire annuel (CIA) qui tient compte de l'engagement professionnel et la manière de servir de l'agent.

Ce régime a été décliné en 2022 pour les personnels de la recherche sous le terme Ripec (Régime indemnitaire des personnels enseignants et chercheurs).

RMPP : rémunération moyenne des personnes en place

- ☐ Personnes présentes les deux années consécutives (24 mois) chez le même employeur et ayant la même quotité de travail les deux années.
- ☐ Evolution de la RMPP nette entre 2021 et 2022 : +5,8% (euros courants), + 0,5% (euros constants).
- ☐ Un agent public resté en place sur deux a perdu en pouvoir d'achat entre 2021 et 2022.

Evolution de la RMPP depuis 2009 dans les trois versants de la fonction publique et le secteur privé

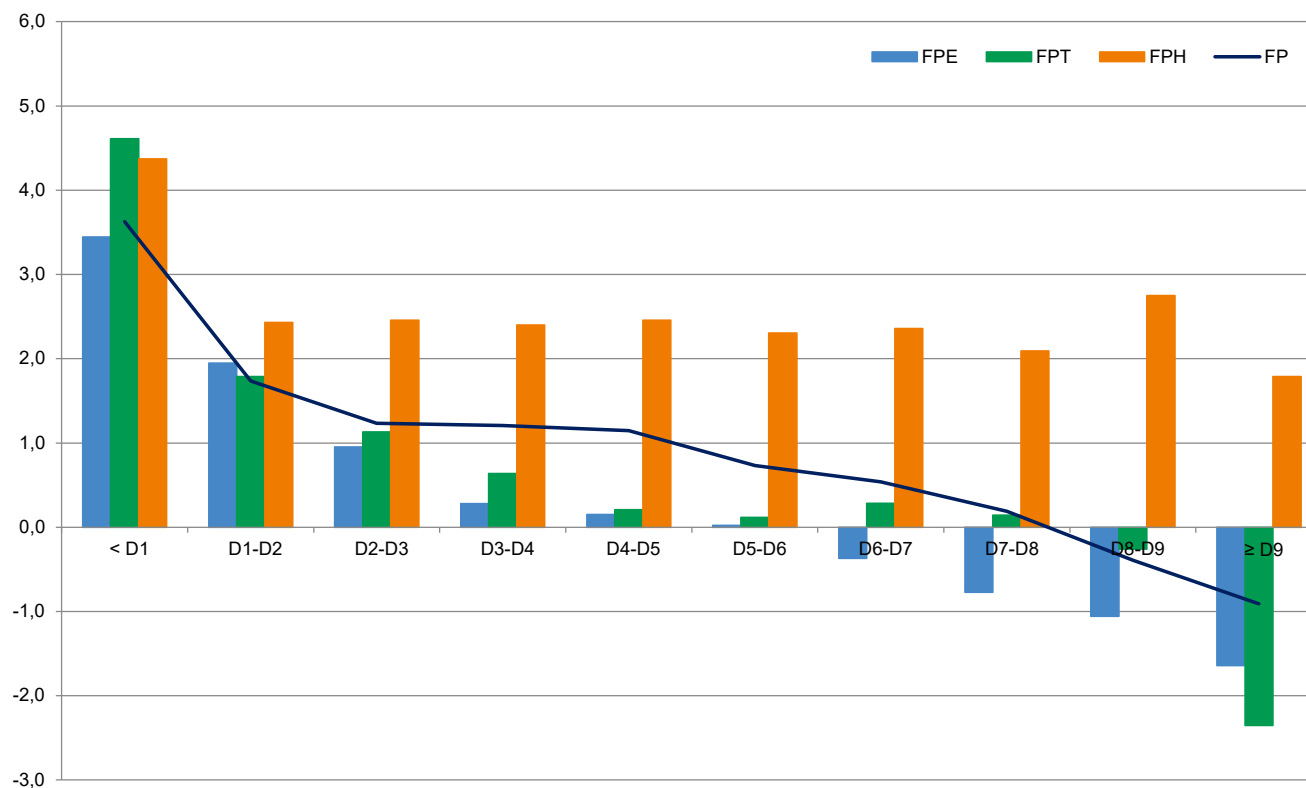


Source : Base tous salariés, Insee. Traitements Drees, DGCL-DESL, DGAFF-SDessi

Champ : France (hors Mayotte), y compris bénéficiaires de contrats aidés, en équivalent temps plein mensualisé. Hors militaires, hors assistants maternels et familiaux, hors apprentis, hors internes et externes des hôpitaux publics.

Champ pour le privé : France (hors Mayotte), en équivalent temps plein mensualisé, salariés du privé et des entreprises publiques, y compris bénéficiaires de contrats aidés et de contrats de professionnalisation ; hors apprentis, stagiaires, salariés agricoles et salariés des particuliers employeurs.

Évolution en euros constants de la RMPP en 2021 et 2022, selon leur position relative dans la distribution des salaires en 2021



Source : Siasp, Insee. Traitements Drees, DGCL-DESL, DGAFP-SDessi

Champ : France (hors Mayotte), y compris bénéficiaires de contrats aidés, en équivalent temps plein mensualisé. Hors militaires, hors assistants maternels et familiaux, hors apprentis, hors internes et externes des hôpitaux publics.

Premières estimations pour 2023 dans un contexte d'inflation soutenue

- ❑ Masse des salaires et traitements bruts des administrations publics : +4,4% en 2023 (premières estimations des comptes nationaux).
- ❑ Augmentation du salaire brut moyen en EQTP dans les APU: +4,3%.
- ❑ Augmentation du salaire moyen par tête (SPMT) dans les APU: + 4,1% (note de conjoncture).
 - ❑ Augmentation de 1,5% de la valeur du point de la fonction publique au 1^{er} juillet 2023, couplée à celle de +3,5% au 1^{er} juillet 2022.
 - ❑ Revalorisation successives de l'indice minimum de traitement (1^{er} Janvier, 1^{er} mai) en lien avec celles du Smic.
 - ❑ Autres mesures : modification correspondance IB/IM début de grille, reconduction Gipa, revalorisation barème monétisation jours CET, prime de pouvoir d'achat.
- ❑ Taux de cotisation salariales stables.
- ❑ Inflation inférieure à 2022 mais reste très soutenue = + 4,9 % en moyenne annuelle après +5,2 %.
- ❑ En conséquence : estimation d'une perte de pouvoir d'achat du salaire des agents de la fonction publique (– 0,7 %), moins marquée qu'en 2022 (-1,4%).
- ❑ Secteur privé : -0,8% (SPMT réel branches marchandes non agricoles), base Tous salariés: -0,8% en euros constant du salaire net moyen en EQTP.

TEMPS ET ORGANISATION DU TRAVAIL

Temps de travail, conditions de travail, absences pour raison de santé



Source principale de la vue : **Enquête Emploi en Continu de l'Insee**

Pour rappel, suite à la refonte de l'enquête en 2021 :

- ☐ Un changement de définition de l'activité au sens du BIT
- ☐ Changements dans le questionnaire



Cela a pour conséquence :

- ☐ Rupture verticale indiquée sur toutes les séries longues
- ☐ Comparabilité des données depuis 2021 à celles des années précédentes limitée



- RA 2024 : intégration d'une figure sur la part des métiers télétravaillables ainsi que le souhait de télétravailler plus ou moins (télétravail subi ?); ainsi qu'une figure complémentaire sur la part des agents à temps partiel selon le sexe et la quotité

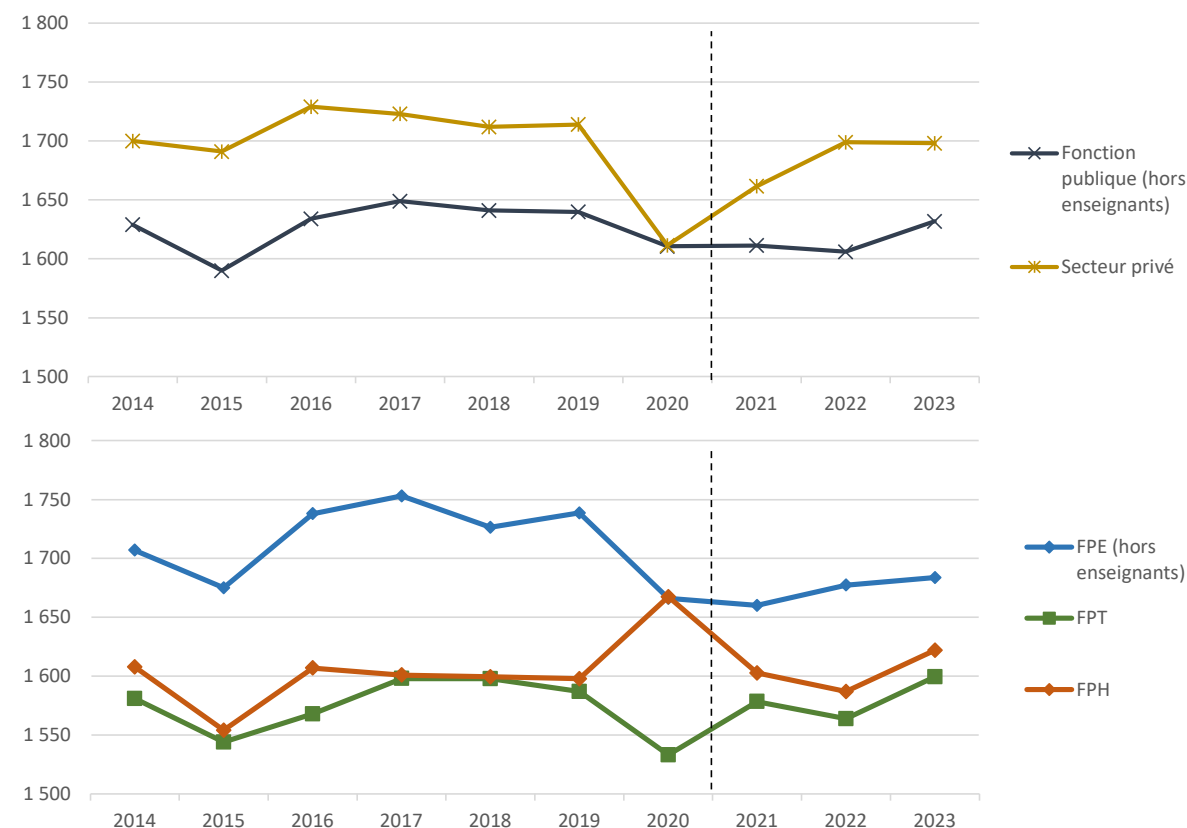
En 2023 :

- La durée annuelle effective travaillée des agents à temps complet (hors enseignants) est **en hausse**, mais reste inférieure à celle du privé.

Par versant :

- La durée annuelle de travail est **plus élevée dans la FPE que dans les autres versants.**
- La durée annuelle augmente dans les 3 versants, **notamment dans la FPT et la FPH.**

Durée annuelle de travail des salariés à temps complet par versant de la fonction publique et secteur (en heures)



Source : Enquêtes Emploi, Insee, Traitement DGAFP-Sdessi.

Champ : Agents de la fonction publique et salariés du privé à temps complet, vivant en logement ordinaire, en emploi au sens du BIT la semaine de référence, âgés de 15 ans ou plus ; France (hors Mayotte), Hors apprentis, contrats de professionnalisation, stagiaires, contrats aidés et enseignants.

En 2023, les hommes déclarent des durées travaillées plus longues que les femmes

Durée annuelle effective travaillée **plus longue pour les hommes** : + 85 heures dans la FP

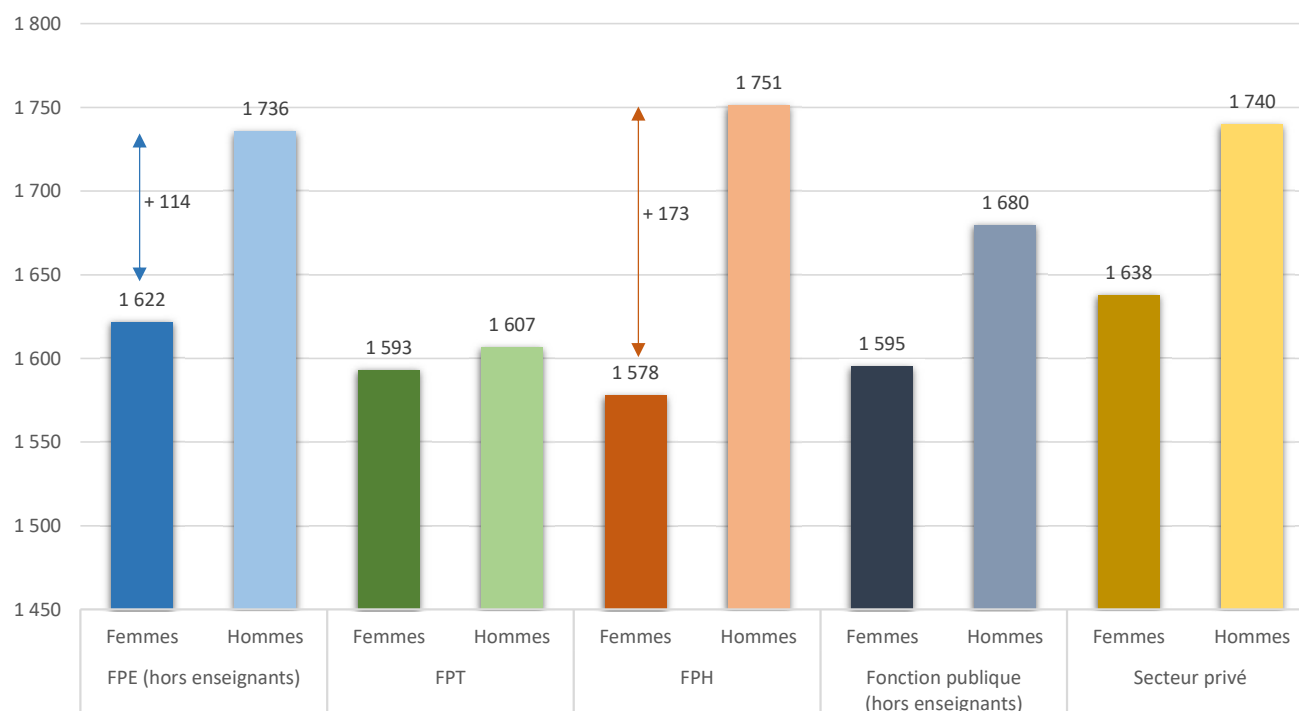
- **L'écart est particulièrement marqué dans la FPH (173 heures) et la FPE (114 heures)**

Plus élevée chez les hommes car :

- Nombre d'heures supplémentaires plus élevé
- Nombre de jours moyen d'absence au cours de l'année pour maladie moins élevé
- Le nombre d'heures de travail varie selon les métiers. **Les cadres administratifs et techniques de la fonction publique ont la durée annuelle la plus élevée, avec 1773 heures travaillées.**

- Même si la proportion de femmes et d'hommes dans cette profession est similaire, ce groupe **représente seulement 8 % des effectifs féminins pour 16 % des effectifs masculins**

Durée annuelle de travail des agents à temps complet selon le versant et le sexe (en heures)



Source : Enquête Emploi 2023, Insee. Traitement DGAFP-SDessi.

Champ : Agents de la fonction publique et salariés du privé à temps complet, vivant en logement ordinaire, en emploi au sens du BIT la semaine de référence, âgés de 15 ans ou plus ; France (hors Mayotte). Hors apprentis, contrats de professionnalisation, stagiaires, contrats aidés et enseignants.

Temps partiel dans la fonction publique

20 % des agents de la fonction publique à temps partiel en 2023

Taux de temps partiel selon statut et caractéristiques sociodémographiques en 2023

		Fonctionnaires	Agents contractuels et autres	Ensemble fonction publique	Salariés du secteur privé
Versant	FPE	9	27	15	so
	FPT	17	40	25	so
	FPH	19	25	21	so
Sexe	Femmes	20	37	26	27
	Hommes	4	20	9	7
Âge	Moins de 30 ans	9	36	24	17
	Entre 30 et 49 ans	16	27	19	13
	50 ans et plus	13	35	18	22
Groupe professionnel	Cadres et professions intellectuelles supérieures	9	19	12	8
	Professions intermédiaires	16	34	22	11
	Employés	17	39	25	32
	Ouvriers	7	18	10	13
Ensemble		14	31	20	16

Source : Enquête Emploi 2023, Insee, Traitement DGAFP-SDessi.

Champ : Agents de la fonction publique et salariés du privé vivant en logement ordinaire, en emploi au sens du BIT la semaine de référence, âgés de 15 ans ou plus; France (hors Mayotte). Hors apprentis, contrats de professionnalisation, stagiaires, contrats aidés.

so : sans objet

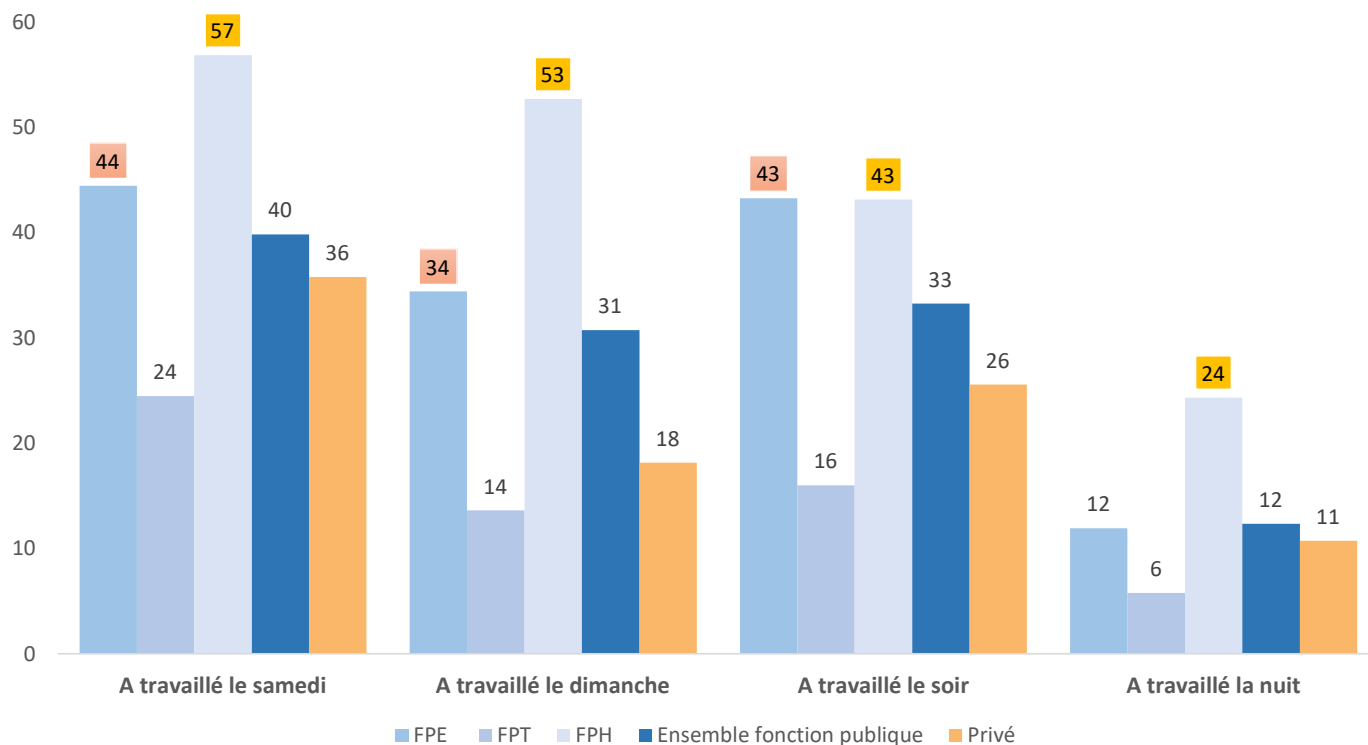
➤ Les agents contractuels sont beaucoup plus souvent à temps partiel que les agents fonctionnaires.

➤ La fonction publique territoriale est le versant avec la plus grande proportion d'agents à temps partiel.

➤ Les femmes sont trois fois plus à temps partiel que les hommes

Quelques indicateurs sur les contraintes horaires à partir de l'Enquête Emploi.

Organisation du temps de travail en 2023 selon le type d'employeur (au moins une fois au cours des quatre dernières semaines, en %)



Source : Enquête Emploi 2023, Insee, Traitement DGA-FP-SDessi.

Champ : Agents de la fonction publique et salariés du privé vivant en logement ordinaire, en emploi au sens du BIT la semaine de référence, âgés de 15 ans ou plus ; France (hors Mayotte). Hors apprentis, contrats de professionnalisation, stagiaires, contrats aidés.

➤ Les agents de la FP sont **nettement plus soumis** à des horaires atypiques que dans le secteur privé

➤ C'est la **FPH qui est la plus touchée** par ces contraintes...

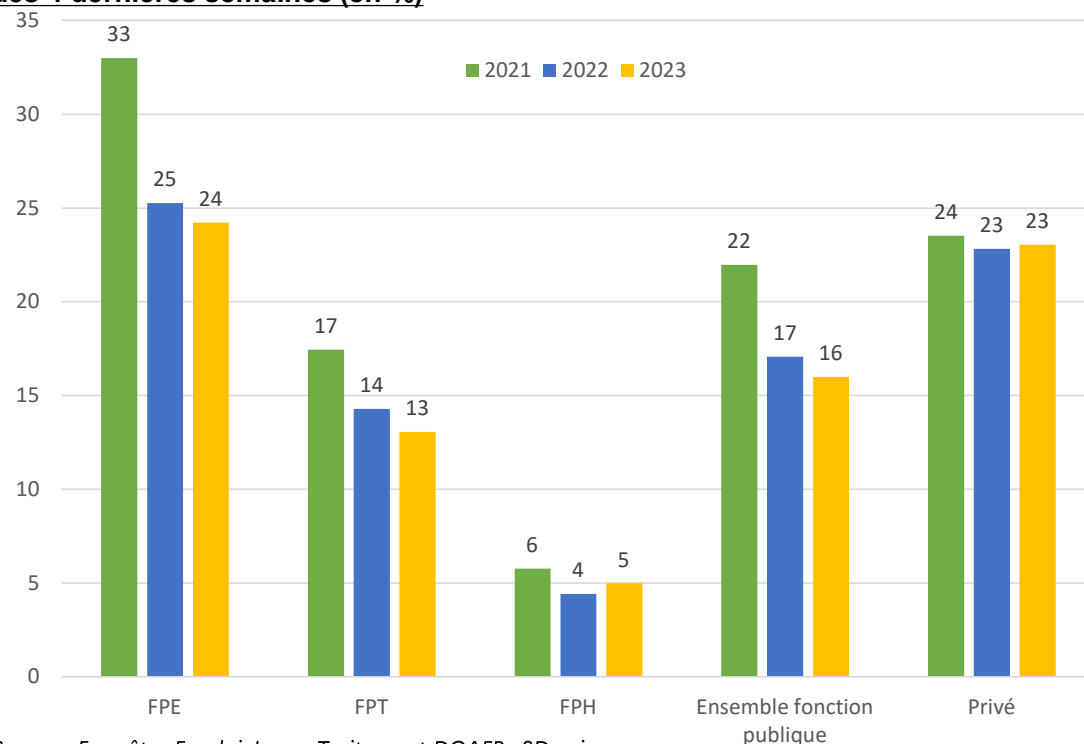
- Plus de la moitié des agents ont travaillé au moins une fois le samedi, idem le dimanche ; un quart a travaillé la nuit

➤ **Suivi de près par la FPE :**

- Plus de 4 agents sur 10 ont travaillé au moins une fois le samedi, même proportion pour le travail le soir, un tiers le dimanche.

En 2023 comme en 2022, un agent sur six télétravaille

Part des agents ayant télétravaillé en 2021, 2022 et 2023, au moins une fois au cours des 4 dernières semaines (en %)



Source : Enquêtes Emploi, Insee. Traitement DGAFP - SDessi.

Champ : France entière (hors Mayotte), salariés et agents de la fonction publique ayant travaillé au moins une heure pendant la semaine de référence. Hors apprentis, contrats de professionnalisation, stagiaires et contrats aidés.

- Un taux de télétravail **plus faible que dans le secteur privé**
- C'est dans la **FPE** que la pratique du télétravail est la plus courante et dans la **FPH** qu'il y a le moins de télétravailleurs.
- Dans l'ensemble de la fonction publique, un cadre administratif et technique sur deux fait du télétravail.

En 2023 :

- **Une baisse légère** de la proportion de télétravailleurs dans la fonction publique, particulièrement dans **la FPE et dans la FPT**.
- Le privé reste stable.

En 2023, une majorité d'emploi incompatible avec le télétravail.

Souhait des agents concernant la pratique du télétravail en 2023 (en %)

	A un emploi incompatible avec le télétravail	Emploi compatible avec le télétravail	Dont...		
			Souhaite télétravailler plus	Ne veut pas changer sa pratique actuelle	Souhaite télétravailler moins
Ensemble de la fonction publique	71	29	25	72	3
FPE	59	41	21	75	4
FPT	74	26	29	70	1
FPH	87	13	36	63	1
Sexe					
Femme	71	29	28	69	3
Homme	71	29	21	78	1
Âge					
Moins de 30 ans	78	22	21	75	4
Entre 30 et 49 ans	70	30	28	69	3
50 ans et plus	69	31	22	75	3
Privé	66	34	24	73	3

Source : Enquête Emploi 2023, Insee. Traitement DGAFF - SDessi.

Champ : Agents de la fonction publique vivant en logement ordinaire, en emploi au sens du BIT la semaine de référence, âgés de 15 ans ou plus ; France (hors Mayotte). Hors apprentis, contrats de professionnalisation, stagiaires, contrats aidés.

➤ Une grande majorité d'emplois jugés incompatibles avec le télétravail

➤ Notamment dans la FPH, et dans une moindre mesure la FPT

➤ Sur les poste télétravaillables, un quart des agents souhaite plus de télétravail

➤ Et même un tiers dans la FPH

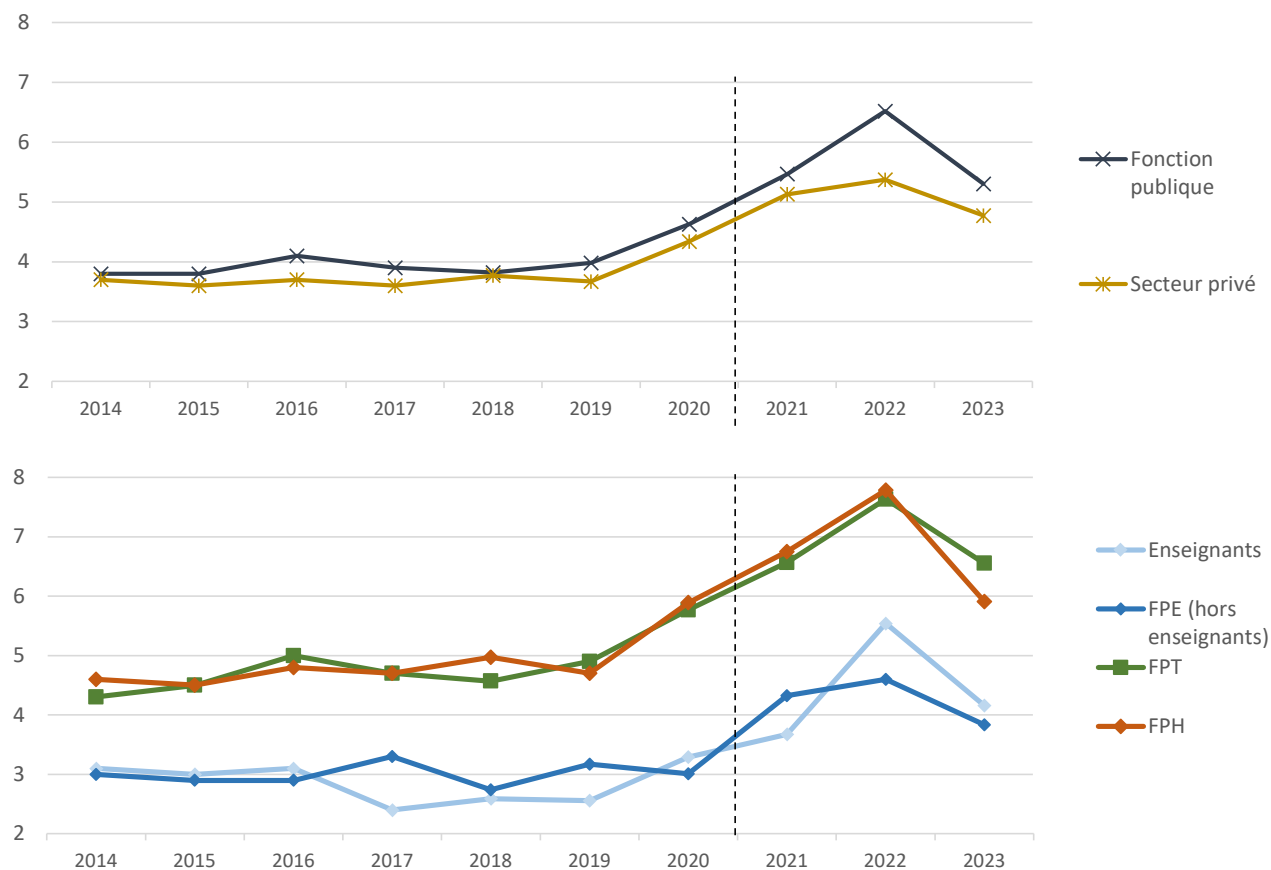
➤ Plus fréquent chez les femmes

➤ La part des agents qui souhaite effectuer moins de télétravail est très faible.

Les absences pour raison de santé dans la fonction publique

- **Le taux d'absence est en baisse** dans la fonction publique, à 5% en 2023, (mais aussi, dans une moindre mesure, dans le privé)
 - Elle revient à des **proportions similaires à celles de l'année 2021**
 - Cette **baisse concerne les trois versants**
- **Le taux d'absence reste plus élevé dans la FPT (7%) et la FPH (6%)** que dans la FPE (4%)
- **Les femmes et les agents de 50 ans et plus sont davantage absents**

Part des salariés absents au cours d'une semaine donnée pour raison de santé (en %)



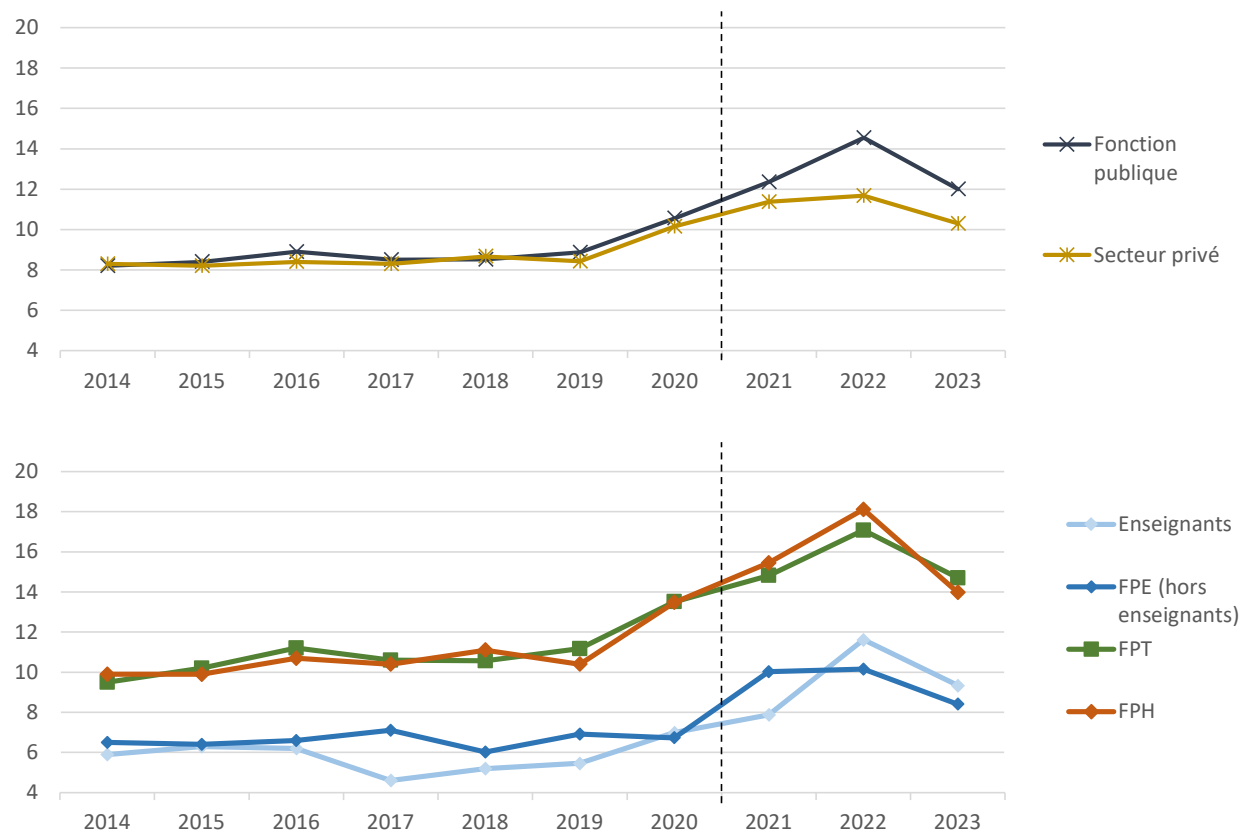
Source : Enquêtes Emploi, Insee, Traitement DGA-FP-Sdessi.

Champ : Agents de la fonction publique et salariés du privé à temps complet, vivant en logement ordinaire, en emploi au sens du BIT la semaine de référence, âgés de 15 ans ou plus ; France (hors Mayotte), Hors apprentis, contrats de professionnalisation, stagiaires, contrats aidés et enseignants.

Les absences pour raison de santé dans la fonction publique

- **Le nombre moyen de jour d'absence est également en baisse dans la fonction publique (12 jours en moyenne en 2023)**
 - Cette baisse concerne les trois versants
 - L'écart entre la fonction publique et le privé est également en baisse
- **Le nombre de jours d'absence reste plus élevé dans la FPT et dans la FPH (cette dernière connaît néanmoins une forte baisse en 2023)**
- **Les agents de plus de 50 ans sont absents plus longtemps que les plus jeunes, mais également que leurs homologues du privé.**

Nombre moyen de jours d'absence pour raison de santé au cours de l'année



Source : Enquêtes Emploi, Insee, Traitement DGAFP-Sdessi.

Champ : Agents de la fonction publique et salariés du privé à temps complet, vivant en logement ordinaire, en emploi au sens du BIT la semaine de référence, âgés de 15 ans ou plus ; France (hors Mayotte), Hors apprentis, contrats de professionnalisation, stagiaires, contrats aidés et enseignants.

MERCI DE VOTRE ATTENTION

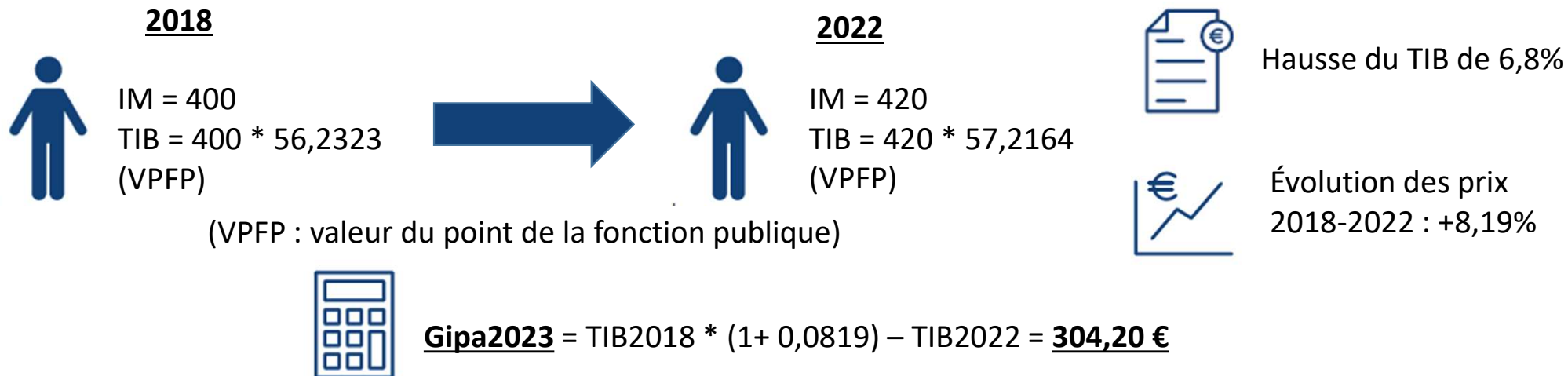
LE DOSSIER DU RA 2024

LA GARANTIE INDIVIDUELLE DU POUVOIR D'ACHAT DANS LES MINISTÈRES ET LES ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR DE 2012 À 2023

Qu'est-ce que la Gipa ? Combien d'agents en sont bénéficiaires ? Quelle est l'évolution des effectifs concernés ? Quelles sont leurs caractéristiques ? Combien perçoivent-ils en moyenne de montant de Gipa ? Combien cela représente-t-il dans leur traitement ? Quel est l'impact des mesures indiciaires sur les bénéficiaires de la Gipa ?

Qu'est-ce que la Gipa ?

- Gipa = Garantie individuelle du pouvoir d'achat
- Indemnité annuelle pour soutenir le pouvoir d'achat des agents de la fonction publique
- Montant qui sert à compenser la perte de pouvoir d'achat du traitement indiciaire brut sur une période de référence de 4 ans
- Versée depuis 2009
- Exemple de calcul de la Gipa versée en 2023

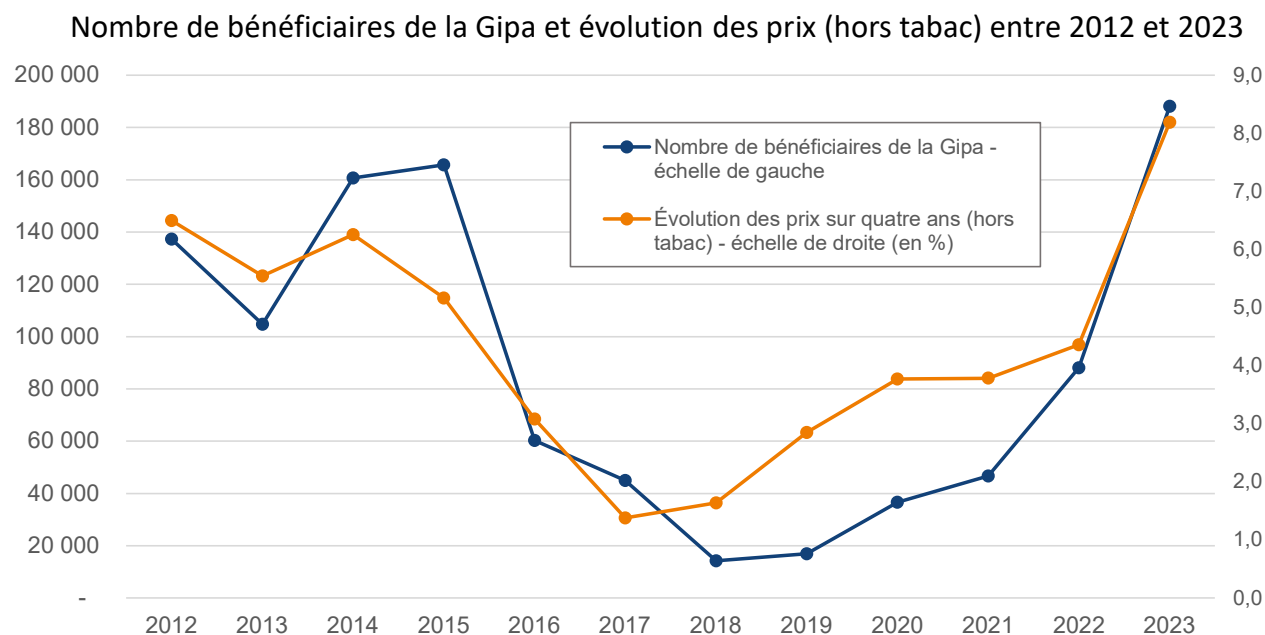


Source de l'étude : Fichiers de paie de la DGFIP (Fichiers ON).

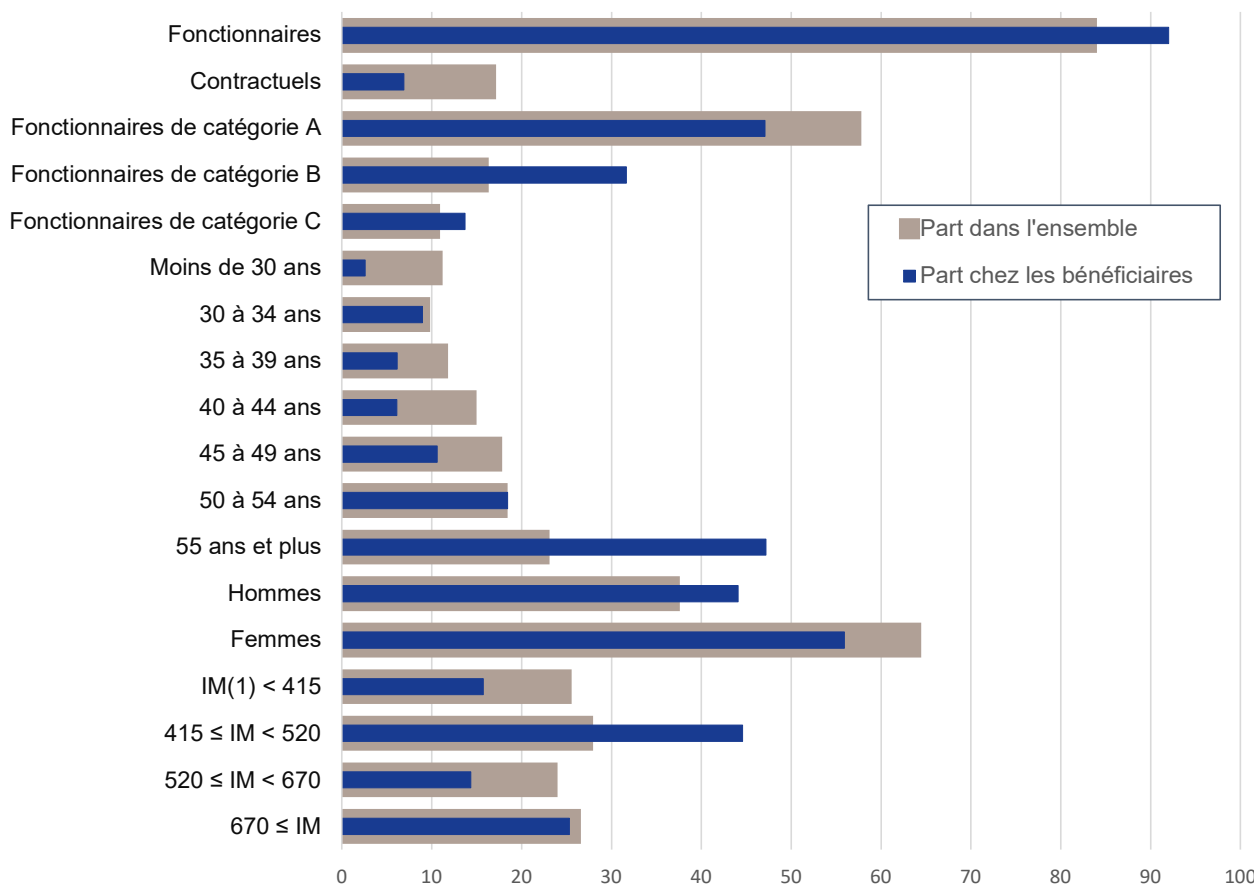
Champ de l'étude : agents civils travaillant dans les ministères et les établissements d'enseignement supérieur (1,7 million d'agents/2,2 millions d'agents civils de la FPE).

Combien de bénéficiaires ?

- **188 000** agents bénéficiaires en 2023 : **11% des agents** présents en décembre



Quelles sont les caractéristiques des bénéficiaires en 2023 ?



- Plus souvent fonctionnaires que contractuels (92% des bénéficiaires contre 83% de l'ensemble)
- Surreprésentation des fonctionnaires de catégorie B, en particulier secrétaires administratifs, contrôleurs et techniciens mais aussi les greffiers et brigadiers de police.
- Bénéficiaires plus âgés que la population d'ensemble (51,3 ans *versus* 45,3 ans): la part des 55 ans et plus est deux fois supérieure à celle de l'ensemble.
- Les bénéficiaires de la Gipa sont le plus souvent des fonctionnaires au dernier échelon de leur grille indiciaire (31% *versus* 9%)
- Sous représentation des femmes parmi les bénéficiaires
- Près de la moitié des bénéficiaires ont un IM compris entre 415 et 519

Source : Fichiers ON, DGFiP. Traitement DGAFP -SDessi.

Champ : France (hors Mayotte). Agents civils des ministères et des établissements d'enseignement supérieur. Hors enseignement privé sous contrat et établissements publics administratifs.

(1) : IM = Indice majoré

Lecture: Les fonctionnaires représentent 83 % de la population d'ensemble et 92 % des bénéficiaires.

Combien perçoivent-ils en moyenne de montant de Gipa ?

Combien cela représente-t-il dans leur traitement ?

	Montant moyen par agent	Traitement annuel moyen	Part dans le traitement (en %)
Ensemble	663	30 935	2,1
Fonctionnaires de catégorie A	864	37 400	2,3
Fonctionnaires de catégorie B	489	26 238	1,9
Fonctionnaires de catégorie C	367	21 946	1,7
Contractuels	637	25 950	2,5
Moins de 30 ans	162	25 882	0,6
30 à 34 ans	205	26 350	0,8
35 à 39 ans	250	25 355	1,0
40 à 44 ans	344	26 869	1,3
45 à 49 ans	434	29 450	1,5
50 à 54 ans	586	31 940	1,8
55 ans et plus	954	33 277	2,9
Hommes	753	32 381	2,3
Femmes	592	29 795	2,0
IM ⁽¹⁾ < 415	562	18 356	3,1
415 ≤ IM < 520	324	26 258	1,2
520 ≤ IM < 670	703	31 192	2,3
670 ≤ IM	1 298	46 832	2,8

- Montant moyen en 2023 : 663 euros, 2,1% du traitement moyen
- La Gipa dépend de l'IM des agents, et donc de leur catégorie hiérarchique : montant moyen plus élevé pour les agents de catégorie A (864€) par rapport aux agents de catégorie C (367€)
- Avancée en âge et avancée en échelon liées : montant moyen plus faible pour les plus jeunes, par rapport aux plus âgés

Source : Fichiers ON, DGFiP. Traitement DGAFP-SDessi.

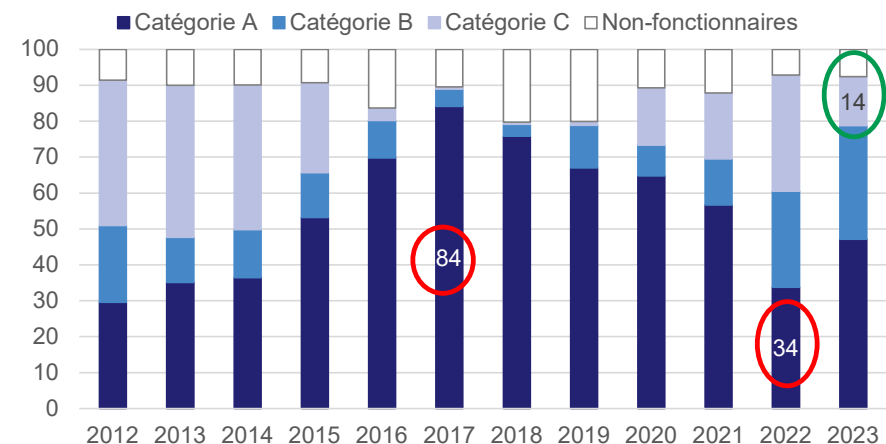
Champ : France (hors Mayotte). Agents civils des ministères et des établissements d'enseignement supérieur. Hors enseignement privé sous contrat et établissements publics administratifs.

(1) : IM = Indice majoré

Lecture : En 2023, les bénéficiaires de la Gipa ont perçu 663 euros en moyenne. Leur traitement indiciaire annuel moyen est de 30 935 euros. La Gipa représente 2,1 % de leur traitement.

Quel est l'impact des mesures indiciaires sur les bénéficiaires de la Gipa ?

- Répartition des bénéficiaires par catégorie hiérarchique qui fluctue en fonction des mesures catégorielles (hors évolution de la valeur du point de la fonction)
- Baisse de la part des fonctionnaires de catégorie A de 84% en 2017 à 34% en 2022 en lien avec PPCR (parcours professionnels, carrières et rémunérations)
- Baisse de la part de catégorie C en 2023 à 14% : mesures catégorielles + IMT (indice minimum de traitement) relevé en lien avec les revalorisations du Smic



MERCI DE VOTRE ATTENTION